



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Paris, le 1^{er} février 2024

*Secrétariat général
Sous-direction des compétences et des ressources humaines
Bureau de l'action sociale individuelle et collective*

Note

à

Voir la liste des destinataires.

Nos réf. : 24/003 SG/ SDCRH -ASIC

Affaire suivie par : Eric DEFRANCE

Tél. : 01 58 09 45 61

Courriel : eric.defrance@aviation-civile.gouv.fr

**OBJET : REACTUALISATION DES TAUX DES PRETS BONIFIES
PRET IMMOBILIER BONIFIE (PIB) ET PRET TRAVAUX BONIFIE (PTB)
PJ : Tableau des échéances**

Conformément aux dispositions du marché conclu entre la BFM et la DGAC, je vous informe que les taux des prêts bonifiés sont de 4,20% à compter du 1^{er} janvier 2024, soit un taux emprunteur de 1,20 % après bonification de 3% ou de 2,20% après bonification de 2% par la DGAC, selon le montant du revenu fiscal de référence.

Ce taux est garanti jusqu'au 30 juin 2024.

Vous trouverez ci-joint le tableau des échéances qui tient compte de ce nouveau taux.

Les agents intéressés peuvent retrouver l'essentiel des renseignements sur les prêts bonifiés sur le site internet de l'action sociale : www.alpha-sierra.org.

Je vous saurai gré de bien vouloir diffuser ces informations auprès du personnel placé sous votre autorité.

Cette note annule et remplace la note du 1^{er} juillet 2023 et prend effet au 1^{er} janvier 2024.



PRÊT IMMOBILIER BONIFIE PAR LA DGAC

TAUX EN VIGUEUR DU 1er JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024

TAUX AVANT BONIFICATION : 4,20%

soit un TAUX EMPRUNTEUR DE : 1,20% ou 2,20% selon la bonification de 3 ou 2% accordée par la DGAC

Exemples d'échéances mensuelles selon le capital emprunté (*)

(Assurance comprise pour une tête)

Capital emprunté	40 000,00 €		25 000,00 €		15 000,00 €		7 500,00 €	
Taux annuel emprunteur (hors assurance)	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%
Durée maximum en mois	144		144		144		144	
Frais de dossier	0 €		0 €		0 €		0 €	
Échéance mensuelle (hors assurance OBLIGATOIRE)	298,00 €	316,00 €	186,00 €	198,00 €	149,00 €	158,00 €	56,00 €	59,00 €
< 35 ans	0,15%		0,15%		0,15%		0,15%	
Coût assurance mensuelle	5,00 €		3,13 €		1,88 €		0,94 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	303,00 €	321,00 €	189,13 €	201,13 €	150,88 €	159,88 €	56,94 €	59,94 €
de 35 ans à < ou = 49 ans	0,30%		0,30%		0,30%		0,30%	
Coût assurance mensuelle	10,00 €		6,25 €		3,75 €		1,88 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	308,00 €	326,00 €	192,25 €	204,25 €	152,75 €	161,75 €	57,88 €	60,88 €
Coût assurance mensuelle	0,47%		0,47%		0,47%		0,47%	
de 50 ans à < 65 ans	15,67 €		9,79 €		5,88 €		2,94 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	313,67 €	331,67 €	195,79 €	207,79 €	154,88 €	163,88 €	58,94 €	61,94 €

* franchise de 180 jours

Sous réserve de modifications de la part de la BFM



PRÊT TRAVAUX BONIFIE PAR LA DGAC

TAUX EN VIGUEUR DU 1er JANVIER 2024 AU 30 JUIN 2024

TAUX AVANT BONIFICATION : 4,20%

soit un TAUX EMPRUNTEUR DE : 1,20 % ou 2,20 % selon la bonification de 3 ou 2% accordée par la DGAC

Exemples d'échéances mensuelles selon le capital emprunté (*)

(Assurance comprise pour une tête)

Capital emprunté	40 000,00 €		25 000,00 €		15 000,00 €		7 500,00 €	
Taux annuel emprunteur (hors assurance)	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%	1,20%	2,20%
Durée maximum en mois	120		120		120		120	
Frais de dossier	0 €		0 €		0 €		0 €	
Échéance mensuelle (hors assurance FACULTATIVE)	354,00 €	372,00 €	221,00 €	232,00 €	133,00 €	139,00 €	66,00 €	70,00 €
Coût assurance mensuelle	0,36%		0,36%		0,36%		0,36%	
	10,00 €		6,25 €		3,75 €		1,88 €	
Échéance mensuelle assurance comprise	364,00 €	382,00 €	227,25 €	238,25 €	136,75 €	142,75 €	67,88 €	71,88 €

* franchise de 180 jours

Sous réserve de modifications de la part de la BFM